

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013 PORTANT APPROBATION DU PLU

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

PLU DIAGNOSTIC	ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	ERREURS MATERIELLES
Chapitre 5 <i>1-La ressource en eau</i>		SEDIF/ Réseau d'eau potable Modification apportée: Actualisation des données relatives à l'alimentation en eau potable de la Ville	

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013 PORTANT APPROBATION DU PLU

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

PLU ANNEXES	ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	ERREURS MATERIELLES
Annexe 1 <i>Emplacements réservés</i>			Corrections pour adéquation texte/représentation graphique
Annexe n°2 <i>patrimoine bâti à protéger et inventaire archéologique des Yvelines</i>		C.G.Yvelines / patrimoine archéologique recensé sur le territoire communal Modification apportée: Ajout de différents documents sur l'inventaire archéologique de la commune	
Annexe n°5 <i>Cônes de vue et Trame verte</i>		Etat / Environnement-trame verte et bleue Modification apportée: ajout du plan matérialisant la trame verte et rappel des dispositions du code de l'environnement.	
Annexe n°6 bis <i>Plan des servitudes d'utilité publique</i>		Mise à jour du plan des servitudes d'utilité publique État + ONF / servitude A7 Modification apportée: report de A7 relative au classement en forêt de protection du massif de Fausses-Reposes. C. G. des Y. / Implantation de l'ouvrage souterrain T6 Modification apportée: Report du tracé du tunnel T6 . Ajout de l'ouvrage souterrain de A86.	
Annexe N°7 <i>Périmètre de secteurs situés au voisinage d'infrastructures de transport terrestres bruyantes</i>		État / Bruit : Modification apportée: Ajout de la carte du classement acoustique des infrastructures de transports terrestres bruyantes et de l'indication des périmètres impactés	
Annexe n°9 <i>Aléas de retrait- gonflement des argiles</i>		État / Risques naturels Modification apportée: Pour information, données extraites du site gouvernemental sur les risques naturels de retrait-gonflement des argiles	
Annexe n°10 <i>Lutte contre le saturnisme</i>		État + ARS / Lutte contre le saturnisme Modification apportée: Mention des articles en vigueur du code de la santé publique.	

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

PLU PLAN DE ZONAGE	ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	ERREURS MATERIELLES
Légendes du plan		Etat / Règlement - Report de la référence de l'article L. 123-1-5-7e du code de l'urbanisme Modification apportée : Rappel de la protection au titre du L.123-1-5-7e des bâtiments d'intérêt local, des EVP et des cônes de vue	
Emplacements réservés			ER7 et ER 17 : <i>correction pour mise en cohérence avec le texte de l'annexe n°1</i>
OAP: Place de la Fête	Rapport d'enquête / Thème 7-1: Périmètre de l'OAP Modifications apportées: 1. Réduction du périmètre de la zone UAf, limite sud, par exclusion des installations sportives (mur d'entraînement et cours de tennis) 2. Protection de la partie ouest du site de Bon Repos (correspondant au parc urbain) par son classement en zone N stricte et en EVP.		
Voies bruyantes		État / Bruit Modification apportée: Report du classement acoustique des infrastructures de transport terrestres.	
Périmètres des zones	Rapport d'enquête / Thème 1 -1 : Remarques sur secteur des rues E. Branly et E. Roger Modification apportée: Evolution du périmètre des zones UAa et UGa. Maintien en UAa de la parcelle d'angle P. Edouard/E. Branly et intégration en UGa des 4 parcelles angle passage de l'avenir/E. Branly.		
Zone UAb "Costes et Bellonte - Rieussec - Mermoz - Mazé"	Rapport d'enquête / Thème 1 -2 : Remarques sur secteur "Costes et Bellonte - Rieussec - Mermoz - Mazé" Modification apportée: Implantation des nouvelles constructions avec un retrait de 3 mètres par rapport à l'alignement		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013 PORTANT APPROBATION DU PLU

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

PLU ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	ERREURS MATERIELLES
Pour les 3 OAP		<p>C.G. YVELINES / Définir les modalités de consultations des services départementaux pour tout projet pouvant avoir un impact sur le tunnel du T6</p> <p>Ajout d'un nouveau paragraphe: "Permis de construire"</p> <p>Modification apportée: ce nouveau paragraphe fixe les conditions de consultation des services extérieurs dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire déposées dans le périmètre des OAP</p>	
Secteur des Arcades			<p>Document modifié du PLU: schéma de l'OAP</p> <p>Modifications apportées: mise en cohérence du :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. périmètre de l'OAP (limite sud) avec celui du plan de zonage 2. "polygone des projets de construction" de l'OAP (limite sud) avec le règlement et le plan de zonage 3. linéaire commercial et artisanal avec le plan de zonage
Secteur Corby			<p>Document modifié du PLU: schéma de l'OAP</p> <p>Modification apportée: recalage du périmètre de l'OAP avec celui du plan de zonage</p>
Secteur Place de la Fête	<p>Rapport d'enquête / Thème 1-12: Remarques sur le zonage du PLU, zone N, sous-secteur NI</p> <p>Documents modifiés du PLU: plan de situation et schéma de l'OAP</p> <p>Modifications apportées:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction du périmètre limite sud par exclusion des installations sportives (mur d'entraînement et cours de tennis) 2. Mise en cohérence de la limite est (entre les routes du Pavé de Meudon et du Cordon de Viroflay) du périmètre de l'OAP avec celle du plan de zonage 3. Protection de la partie ouest du site de Bon Repos (correspondant au parc urbain) par son classement en zone N stricte et en EVP. 		<p>Document modifié du PLU: schéma de l'OAP</p> <p>Modification apportée: rive nord de l'avenue de Versailles, mise en cohérence avec le plan de zonage par suppression du graphisme symbolisant l'alignement</p>

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013 PORTANT APPROBATION DU PLU

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APPORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

PLU "REGLEMENT"	ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES	ERREURS MATERIELLES
Lexique		<p>C.G. des Y./ Reprendre dispositions du POS instaurant un régime dérogatoire pour les ouvrages techniques liés à l'exploitation du T6</p> <p>Ajout de la définition "constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif" en lien avec les articles U2 modifiés des zones U.</p>	Clarification de la définition de l'attique
Dispositions générales		<p>1. Etat / Risques retrait-gonflement des argiles Paragraphe modifié du PLU: Prévention des risques naturels Modification apportée: il est précisé que la carte des retraits - gonflements des argiles figurant dans le document "annexes" est donné pour information</p> <p>2. Etat / Règlement - bâtiments sinistrés Paragraphe modifié du PLU: Bâtiments sinistrés Modification apportée: paragraphe conservé et complété de l'article du code de l'urbanisme adéquat</p> <p>3. Etat / Règlement - Aspect extérieur des constructions Paragraphe modifié du PLU: Aspect extérieur des constructions Modification apportée: Possibilité de faire application, lors de la délivrance d'une autorisation de construire, de l'article L.111-6-2 du code de l'urbanisme (prescriptions architecturales)</p> <p>4. Etat / Règlement - Stationnement des constructions existantes Paragraphe modifié du PLU: Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation de places de stationnement Modification apportée: Précisions sur le stationnement automobile à créer en cas de nouvelle surface de plancher, consécutive à l'extension d'une construction existante.</p> <p>5. C.G. des Y. /Rappel du ratio des locaux "2 roues" pour les nouveaux bureaux, fixé par les articles R. 111-14-2 à R. 111-14-5 du code de la construction et de l'habitation Paragraphe modifié du PLU: Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation de places de stationnement Modification apportée: Reprise du ratio "stationnement 2 roues" pour les nouveaux locaux à usage de bureaux</p> <p>6. C.G. YVELINES / Définir les modalités de consultations des services départementaux pour tout projet pouvant avoir un impact sur le tunnel du T6 Ajout d'un nouveau paragraphe: "Permis de construire" Modification apportée: ce nouveau paragraphe fixe les conditions de consultation des services extérieurs dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de construire. Il est fait rappel des impacts liés au tunnel de T6.</p> <p>7. SEDIF - Gestion alternative des eaux pluviales Ajout d'un nouveau paragraphe au chapitre "réseaux": Récupération et utilisation des eaux pluviales et eaux de toute origine Modification apportée: ce nouveau paragraphe indique les dispositions législatives et réglementaires à respecter pour l'utilisation des eaux pluviales.</p> <p>8. SEDIF / Rappel des préconisations du Plan de Management de la Sureté qui prévoit une hauteur des clôtures de 2,5 m (pm: 1,80 mètre au PLU) Paragraphe modifié: Aspect extérieur des constructions / Clôtures Modification apportée: la hauteur des clôtures liées aux CINASPIC pourra dépasser celle fixée par le PLU pour répondre à des obligations de sécurité.</p>	

<p>Pour toutes les zones U</p>		<p>1. Etat / Installations classées (ICPE) Paragraphe modifié: articles 1 et 2 Modification apportée: interdiction des ICPE dans les zones d'habitat UG et UC, et dans la zone naturelle N. ICPE soumises à enregistrement et à déclaration autorisées en zones mixtes UA et UV et en zone économique UJ.</p> <p>2. ETAT / Environnement - Lisières des massifs de + de 100 hect. Paragraphe modifié du PLU: article 7 "implantation des constructions par rapport aux limites séparatives" Modification apportée: rappel des dispositions visant à assurer l'équilibre pédologique dans la bande de 50 mètres de protection des lisières de forêts.</p> <p>3. C.G. des Y. / Reprise du régime dérogatoire pour les ouvrages techniques liés à l'exploitation du T6 Paragraphe modifié du PLU: Articles U 1, U2 et U7 Modification apportée: dispositions particulières pour les CINASPIC nécessaires au service public.</p>	
<p>Zone UA</p>	<p>Rapport d'enquête / Thème 1-14: Remarques sur le zonage du PLU, hauteurs des rez-de-chaussée des locaux commerciaux Paragraphe modifié du PLU: UA 10 "hauteur de constructions" Modification apportée: : la hauteur de 4 mètres sous plafond des RdC ne concerne que les locaux situés en vis à vis des linéaires commerciaux et artisanaux repérés au plan de zonage</p>		
<p>Zone UC</p>		<p>État - Règlement - Zone UC - Article 6 Paragraphe modifié du PLU: UC 6-3 Modification apportée: suppression de l'alinéa 3 sur les équipements publics Avis CG des Y : Article UC 7-4° : ajout d'un paragraphe compété par des dispositions particulières pour les ouvrages du T6, de l'A86 et du réseau ferré.</p>	
<p>Zone UG</p>	<p>Rapport d'enquête / Thème 1-9: Remarques sur le zonage du PLU - Comment est définie la voie de desserte qui détermine les distances de 20 et 25mètres pour l'implantation de construction? Paragraphe modifié du PLU: UG 6-2 "Implantation des constructions par rapport aux voies publiques ou privées" Modification apportée: Il est précisé en UG-6 que la définition de "voie de desserte" doit cumuler celle du lexique et celle des Dispositions générales du règlement du PLU.</p>	<p>État - Règlement - Zone UG - Article 6 Paragraphe modifié du PLU: UG 6-3 Modification apportée: suppression de l'alinéa 3 sur les équipements publics</p>	
<p>Zone UV</p>	<p>Rapport d'enquête / Thème 1-14: Remarques sur le zonage du PLU, hauteurs des rez-de-chaussée des locaux commerciaux Paragraphe modifié du PLU: UV 10 "hauteur de constructions" Modification apportée: la hauteur de 4 mètres sous plafond des RdC ne concerne que les locaux situés en vis à vis des linéaires commerciaux et artisanaux repérés au plan de zonage</p>		
<p>Zone N</p>			<p>Rapport d'enquête / Thème 1 -12 : Remarques sur le zonage du PLU, zone N, sous-secteur NI Paragraphe modifiés du PLU: Articles 6 "implantation par rapport aux voies", 7 "implantation par rapport aux limites séparatives", 9 "emprise au sol" et 10 "hauteur", Préambule de la zone N Modifications apportées au PLU: - Dans les sous-secteurs NI, introduction de règles limitant la constructibilité - Dans le préambule, incorporation du parc urbain de Bon Repos dans la zone N stricte</p>

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2013 PORTANT APPROBATION DU PLU

RECENSEMENT DES MODIFICATIONS APORTEES AU PLU SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

<p align="center">PLU RAPPORT DE PRESENTATION "JUSTIFICATIONS"</p>	<p align="center">ENQUETE PUBLIQUE OBSERVATIONS SUR REGISTRES RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR</p>	<p align="center">CONSULTATIONS SUR PLU ARRETE LE 29/06/2012 AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES</p>	<p align="center">ERREURS MATERIELLES</p>
<p align="center">CHAPITRES "Philosophie générale des évolutions des documents réglementaires" et "Parti d'intégration d'orientations d'aménagement et de programmation"</p>		<p>1. ETAT / Environnement - Lisières des massifs de + de 100 hect. Paragraphe modifié du PLU: "Protection des lisières des massifs forestiers" Modification apportée: Précision sur la bande de protection des lisières des deux forêts et sur la définition territoriale du site urbain constitué (SUC).</p> <p>2. ETAT + ONF /Environnement - Espaces Boisés Classés Paragraphe modifié du PLU: "Maintien des EBC de la zone N et classement des espaces naturels remarquables des zones U en EVP". Modification apportée: Précision sur le champ d'application des EBC et des EVP.</p> <p>3. ETAT / Prise en compte des enjeux logements dans le PLU Paragraphes modifiés du PLU: "La satisfaction des besoins en matière de production de logement" et "Parti d'intégration d'OAP" Modification apportée: Complément de justification sur le potentiel de nouveaux logements lié au renouvellement urbain</p>	
<p align="center">CHAPITRE "Description des zones de règlement"</p>		<p>ETAT / Energies renouvelables Ajout d'un nouveau paragraphe : "Prise en compte des enjeux environnementaux" Modification apportée: ce nouveau paragraphe permet de mettre en évidence les critères et les choix retenus pour le développement durable.</p>	
<p align="center">CHAPITRE "Justifications des choix des règles applicables à chacune des zones"</p>	<p>Rapport d'enquête / Thème 1 -12 : Remarques sur le zonage du PLU, zone N, sous-secteur NI Modification apportée au PLU: Dans les sous-secteurs NI et Nc, introduction de règles, aux articles 6, 7, 9 et 10 limitant la constructibilité des constructions autorisées</p>	<p>1. ETAT / Règlement - Précisions de rédaction de la zone UM Paragraphe modifié du PLU: Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques - article 6 Modification apportée: Mise en cohérence du rapport de présentation "Justifications" avec le règlement du PLU.</p> <p>2. ETAT / Règlement - Précisions de rédaction de la zone N Paragraphes modifiés du PLU: articles 6, 7, 9 et 10 Modification apportée: Dans les sous-secteurs NI et NC, introduction de règles, aux articles 6, 7, 9 et 10, limitant la constructibilité des constructions autorisées.</p>	